



**RÉALISATION D'UNE ZONE D'HABITAT
SECTEUR 1AU « EXTENSION DU LOTISSEMENT PONT DE PIERRE »
CONTRAT DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT**

ATTESTATION D'AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIERS

Dans le cadre du **contrat de concession d'aménagement du 15 février 2021** « Réalisation d'une zone d'habitat – Secteur 1AU extension du lotissement Pont de Pierre » conclu entre la **commune d'Uckange** et la **Société SAS FRANCELOT – Khor immobilier** dont le siège social se situe au 1, Alfred de Vigny – Business Park – CS 80034 – 78112 FOURQUEUX et l'agence Régionale au 1, rue Jean Louis Etienne, ZAC Ecoparc – CS 10662 – 57 146 WOIPPY, représentée par Monsieur Jean Philippe CONTI, **je soussigné Gérard LEONARDI, Maire d'UCKANGE**, autorise ladite société à déposer un **dossier d'étude d'impact environnemental, une demande de défrichement ainsi que les dossiers de déclaration au titre de la Loi sur l'eau** sur les parcelles suivantes :

- Section B. No 4419/0899. « LE HAUT KEM ». – 1ha 41a 50ca. TERRES.
- Section B. No 2407/0863. « DERRIERE LE PONT D EPIERRE ». – 23a 85ca. TERRES.
- Section B. No 5336/0882. « LE HAUT KEM ». – 4ha 74a 03ca. PRES.
- Section B. No 1147. « BOIS D'UCKANGE ». – 1ha 09a 38ca. BOIS.
- Section B. No 5337/0882. « LE HAUT KEM ». – 16a 16ca. PRES.
- Et d'une partie de l'ancien chemin rural Section B n°5890 et 5891 pour environ 34 a 95 ca.

Pour valoir ce que de droit

Uckange, le 26 septembre 2022



Le Maire d'UCKANGE

Gérard LEONARDI